

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'efficacité du Plan de réussite 2004-2007

du Collège international des Marcellines

Octobre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* du Collège international des Marcellines s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés subventionnés qui ont un plan de réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le *Cadre d'analyse*¹, les collèges ont été invités à établir un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs poursuivis et à porter un regard critique sur le plan de réussite. Au terme de son évaluation, la Commission pourra juger si le plan de réussite réalisé par le Collège et la gestion qu'il en a faite ont contribué à l'atteinte des résultats.

Le Collège international des Marcellines a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 14 décembre 2012. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 5 et 6 février 2013². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil des études, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation, qui a joué le rôle du comité de suivi du plan de réussite, ainsi que des professeurs³, des étudiants et des professionnels.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège international des Marcellines, de son plan de réussite et du cadre général de sa démarche d'évaluation, le document présente le niveau d'atteinte des objectifs du plan ainsi que les observations en lien avec le contexte d'élaboration du plan, sa mise en œuvre et ses mécanismes de suivi. Le rapport traite ensuite du plan d'action que le Collège s'est donné à la suite de son autoévaluation et de l'appréciation de la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de planification lié à la réussite au Collège, de la gestion du plan et de l'évaluation de son efficacité.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés : Cadre d'analyse*, avril 2008, 10 p.

2. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Luc Amyotte, professeur de mathématiques retraité du Cégep de Drummondville, M^{me} Josée Lafleur, directrice des études retraitée du Cégep de Rimouski et M^{me} Sylvie Vézina, directrice des études au Collège O'Sullivan de Québec. Le comité était assisté de M^{me} Marie Paré, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et de son plan de réussite

L'établissement

Le Collège international des Marcellines (CIM), fondé en 1991, est un établissement privé subventionné situé dans l'ouest de Montréal. Il est rattaché à l'Institut international Marcelline qui gère également des établissements d'enseignement en Europe, au Mexique, au Brésil et au Bénin. Au Québec, l'Institut est établi depuis 1959 dans la Villa Sainte-Marcelline. Le CIM est le niveau collégial de l'Institut Marcelline à Montréal; ses locaux sont situés dans la Villa et la formation qu'il offre s'adresse aux garçons et aux filles. La Villa Sainte-Marcelline donne la formation préscolaire, primaire et secondaire aux filles seulement.

La directrice des études du CIM relève de la directrice générale de la Villa Sainte-Marcelline qui dirige l'ensemble des activités pour les trois ordres d'enseignement. Pour sa part, le CIM compte un directeur adjoint en plus de la directrice des études. Des instances qui relèvent de la directrice des études, comme le conseil des études, regroupant l'ensemble des professeurs et les conseils de classe, formés selon les niveaux par les professeurs et les étudiants, interviennent dans la mise en œuvre du plan de réussite du Collège. Entre la mise en place du plan de réussite et le moment de l'autoévaluation de son efficacité, la directrice générale et la directrice des études sont demeurées en poste.

Depuis sa fondation, le Collège dispense uniquement la formation préuniversitaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours de la période 2004 à 2007, trois programmes étaient offerts (*Sciences de la nature*, *Sciences humaines* et *Arts et lettres option langues*) auxquels s'ajoutent un double cheminement formé de *Sciences de la nature* et *Sciences humaines* ainsi que des sessions d'*Accueil et intégration* ou de *Transition*. Depuis 2007, deux cheminements trilingues se sont ajoutés (en *Sciences de la nature* et *Arts et lettres* ainsi qu'en *Sciences humaines* et *Arts et lettres*).

Lors de la période de mise en œuvre du plan de réussite, soit 2004 à 2012, l'effectif étudiant a fluctué entre 60 et 88 étudiants. Ainsi, en 2012, 81 étudiants étaient inscrits aux programmes préuniversitaires et 7 en session d'*Accueil et intégration* ou de *Transition*. Par ailleurs, le nombre d'employés du Collège est demeuré stable durant les 8 années de mise en œuvre du plan et comptait 39 personnes à l'automne 2012.

Le plan de réussite

Le *Plan de réussite 2004-2007* qui fait l'objet du présent rapport a été évalué en février 2005 par la Commission qui a jugé qu'il devrait permettre de bien soutenir la réussite et la diplomation. Ce plan est le deuxième plan de réussite du Collège; il a été prolongé jusqu'en 2012.

Le plan de réussite s'appuie sur le projet éducatif du CIM. Il se traduit dans les programmes d'études offerts dans le but d'assurer une culture générale nécessaire à la formation solide de l'étudiant et à la construction profonde de son identité personnelle.

Le plan de réussite comprend cinq objectifs formulés en résultats attendus qui touchent les taux de réussite des cours, la persévérance et la diplomation. Il se décline en cinq catégories d'intervention regroupant des mesures concernant le soutien pédagogique, l'encadrement, la réorganisation de certains cours, le recrutement et le soutien administratif. Ces mesures sont en lien avec le projet éducatif.

Cadre général de la démarche d'évaluation du Collège

L'autoévaluation de l'efficacité du plan de réussite a été réalisée par le Collège entre le début de l'hiver 2011 et la fin de l'automne 2012. Le Collège a confié à un comité le mandat de réaliser l'autoévaluation de l'efficacité du plan de réussite. Ce comité était composé de la directrice des études et de son directeur adjoint, de deux coordonnateurs de programme et d'un professeur; un étudiant n'en faisait partie qu'au début de la démarche et une adjointe administrative a intégré le comité à l'automne 2011 pour s'assurer de la cueillette et de l'analyse des données. La directrice des études a présidé et animé le comité puis a communiqué l'état des travaux à la directrice générale. Le rapport a été rédigé par la directrice des études et par l'adjointe administrative. Le conseil d'administration a adopté le rapport d'autoévaluation le 13 décembre 2012.

La démarche d'autoévaluation s'est appuyée sur un devis qui indiquait les étapes de la démarche, précisait la méthodologie à suivre, les données à recueillir et les enjeux. L'avenir des programmes, l'amélioration de la qualité de la formation, le recrutement des futurs étudiants et la mobilisation de la communauté figuraient parmi les enjeux. En outre, la sélection des membres du comité d'autoévaluation a été faite dans le but de former une relève en matière d'évaluation, ce qui est une autre préoccupation du Collège. Le Collège a basé son évaluation sur des données statistiques, sur des données documentaires et sur des données perceptuelles. Ces dernières données ont été colligées lors de rencontres des divers comités et des conseils de l'établissement, de même que lors de rencontres individuelles avec des étudiants.

Évaluation de l'efficacité du plan de réussite

L'évaluation de l'efficacité du plan de réussite aborde l'atteinte des objectifs du plan et les observations découlant du regard critique sur le processus de planification lié à la réussite.

L'atteinte des objectifs du plan de réussite

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'évaluation de l'atteinte des objectifs permet de mettre en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés par le plan de réussite et d'expliquer les écarts, le cas échéant.

Le plan de réussite du Collège international des Marcellines compte cinq objectifs : améliorer les taux de réussite des cours au premier trimestre, encourager la persévérance dans les études, maintenir et améliorer les taux de diplomation, favoriser l'obtention du diplôme dans la durée prévue et maintenir des taux de diplomation comparables ou supérieurs à ceux de la moyenne des collèges du secteur privé.

Le Collège a fait la démonstration de l'atteinte de ses objectifs en s'appuyant sur des données statistiques, documentaires et perceptuelles. Ainsi, il a appuyé son analyse sur des données provenant des indicateurs sur le cheminement scolaire au collégial du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)⁴, sur des données institutionnelles ainsi que sur des informations issues des rencontres de la régie pédagogique, des comités de programme, du conseil des études, des conseils de classe et du suivi individuel des étudiants. Le Collège a analysé l'évolution des indicateurs de réussite pour les années 2006 à 2010. Il a comparé la moyenne générale au secondaire ainsi que les taux de réussite à la première session, les taux de persévérance et les taux de diplomation de ses étudiants avec ceux des réseaux privés et publics. Cette comparaison a été ventilée par programme. En raison des petits groupes d'étudiants, le Collège a aussi utilisé des données qualitatives basées sur la connaissance institutionnelle approfondie de chaque cohorte afin de mieux se prononcer sur la progression des indicateurs et d'expliquer les variations observées. Après analyse, le Collège a constaté que les taux de réussite n'égalisaient pas toujours les taux des collèges privés et publics. Le Collège a expliqué les écarts par le fait que certains étudiants se sont inscrits dans un programme régulier plutôt que dans la session d'*Accueil et intégration* comme il leur avait été conseillé. Le Collège conclut que les objectifs sont partiellement atteints.

4. Ce ministère a été créé le 19 décembre 2012. Auparavant, l'enseignement collégial était rattaché au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

La Commission constate que l'établissement a procédé à l'autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite à partir de données statistiques très détaillées pour chacun des programmes et d'informations pertinentes et suffisantes en lien avec les indicateurs.

La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du *Plan de réussite 2004-2007* en fonction des résultats attendus.

Le regard critique sur le plan de réussite

Le regard critique permet d'examiner le contexte d'élaboration du plan de réussite, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi et d'apprécier si ces processus ont contribué à l'efficacité du plan.

La démarche empruntée par le Collège a permis d'examiner les trois objets du regard critique pour le plan de réussite : le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi. Pour chacun de ces trois objets, le Collège a appuyé son analyse sur les propos et les réflexions de l'ensemble de la communauté, principalement sur ceux du conseil des études, des comités de programme et des conseils de classe. Les consultations de la communauté ont été réalisées tout au long du processus. Il a eu recours aussi à des données institutionnelles en lien avec le plan de réussite. L'analyse des données recueillies a été réalisée par le comité d'autoévaluation.

Le contexte d'élaboration

Le contexte d'élaboration fait référence à l'analyse de caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite menée par le Collège au moment d'élaborer son plan ainsi qu'à la définition des orientations et des objectifs.

L'élaboration du *Plan de réussite 2004-2007* a été effectuée en tenant compte de la mission du Collège de même que de son projet éducatif et à partir des constats dégagés de l'évaluation faite au terme de la mise en œuvre du plan de réussite précédent 2000-2003. Cette démarche a permis notamment de déterminer les caractéristiques de la clientèle, de cerner les obstacles à la réussite et de mesurer l'efficacité des mesures d'aide à la réussite. Les professeurs et les étudiants ont pu se prononcer sur les objectifs et les mesures proposées pour les atteindre.

L'évaluation de la consultation des professeurs et des étudiants, lors de l'élaboration du *Plan de réussite 2004-2007*, amène le Collège à souhaiter enrichir son processus

d'élaboration du plan de réussite afin que les professeurs aient une meilleure appropriation du plan. Ainsi, le Collège envisage de déterminer, avec son conseil des études, des enjeux prioritaires en lien avec les objectifs à atteindre et des mesures à mettre en œuvre selon un ordre de priorités lors de l'élaboration de son prochain plan 2013-2016.

La Commission considère que l'analyse de la situation était pertinente et estime que les objectifs du *Plan de réussite 2004-2007* étaient formulés de manière à en attester l'atteinte. Les objectifs du plan 2004-2007 sont accompagnés d'indicateurs et de résultats attendus qui ont été établis par la directrice des études, et ce, en fonction des programmes offerts. La Commission souligne que le Collège a dégagé de l'analyse de la situation des enjeux appropriés.

Considérant les éléments qui précèdent, la Commission conclut que le contexte d'élaboration a contribué à l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* du Collège international des Marcellines.

La mise en œuvre

La mise en œuvre du *Plan de réussite 2004-2007* du Collège est prise en charge par le modèle de gestion participative de l'ensemble du personnel précisé dans les documents fondateurs de l'établissement, notamment le projet éducatif. La directrice des études supervise la mise en œuvre du plan et prend en charge un bon nombre de mesures à l'intérieur de ses opérations courantes. Selon un échéancier établi, des responsabilités relatives à la mise en œuvre du plan de réussite sont attribuées formellement à des membres du personnel, entre autres des professeurs. De plus, sur une base régulière, des rencontres réunissant l'ensemble du personnel et des étudiants se tiennent pour discuter des mesures d'aide à la réussite. Lors des rencontres, des décisions sont prises quant à la pertinence de garder, de retirer ou de modifier les mesures. La Commission estime que la gestion pédagogique exercée au Collège constitue une force pour la mise en œuvre du plan de réussite. Lors de la visite, la Commission a pu noter que le *Plan de réussite de 2004-2007*, prolongé jusqu'en 2012, est connu de tous et a été un bon guide dans les activités de soutien à la réussite.

Le Collège note dans son rapport que toutes les mesures d'aide à la réussite ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi de mise en œuvre. Le Collège présente dans son rapport un tableau précisant l'ensemble des mesures analysées, leur efficacité, leur efficience et les actions envisagées. Il ressort de cette analyse du Collège que plusieurs mesures ont contribué à la réussite des étudiants. D'autres mesures jugées inefficaces ont été modifiées

ou abolies et certaines ont été ajoutées, notamment l'ajout d'une personne pour systématiser la collecte de données dans le but d'améliorer le suivi du plan de réussite.

La visite a permis à la Commission de constater que le Collège assure le suivi de la mise en œuvre des mesures du plan grâce aux échanges fréquents entre la direction, les conseils de classe et le conseil des études. La Commission conclut, comme le Collège, que les intervenants ont assumé leurs responsabilités, que le calendrier de réalisation a été respecté et que le Collège a évalué l'efficacité des mesures avant d'apporter des changements. Cependant, la visite a permis à la Commission de remarquer qu'aucun bilan annuel ou autre document, pour documenter le suivi de la mise en œuvre du plan n'est produit par les divers comités. Le suivi des actions liées aux objectifs de réussite se fait de manière informelle, soit essentiellement par les nombreuses rencontres des comités lors desquelles les discussions concernant les données perceptuelles permettent de modifier les mesures à mettre en place, ce qui amène la Commission à inviter le Collège à mettre en place des pratiques pour documenter le suivi des mesures du plan de réussite.

La Commission estime que la mise en œuvre du *Plan de réussite 2004-2007* du Collège international des Marcellines a contribué à son efficacité.

Les mécanismes de suivi

Le pilotage du plan de réussite est sous l'autorité de la directrice des études et assuré par des rencontres formelles avec le comité de suivi du plan de réussite, les conseils de classe et le conseil des études. La Commission observe que, bien que le Collège se soit donné des objectifs mesurables et des indicateurs, il procède au suivi des actions liées aux objectifs plutôt qu'au suivi des résultats du plan de réussite. Cette façon de faire l'a amené à ajuster ses actions sans toutefois revoir les objectifs prévus et actualiser son plan de réussite. Au cours de l'autoévaluation de son plan de réussite, le Collège a reconnu qu'il devait améliorer son mécanisme de suivi des résultats en se dotant d'une banque de données pour bien évaluer la progression vers l'atteinte des résultats attendus, ce qui se fait depuis 2011.

Lors de la visite, le Collège a informé la Commission de ses intentions de formaliser les mécanismes de suivi dans le projet de plan de 2013-2016. Il envisage notamment de procéder à une analyse des mesures d'aide à la fin de chaque session, à une analyse des taux de réussite chaque année en s'appuyant sur les données colligées et à une révision annuelle du plan. En outre, le Collège a investi des ressources afin de systématiser sa collecte de données statistiques et perceptuelles. La Commission invite le Collège à s'assurer que ses mécanismes de suivi lui permettent de suivre la progression vers l'atteinte

des objectifs de son plan de réussite en fonction des indicateurs et des résultats attendus et, au besoin, d'actualiser son plan de réussite.

En conclusion, la Commission juge que les mécanismes de suivi n'ont que partiellement contribué à l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007* du Collège international des Marcellines.

Le plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action qui est en lien avec les résultats de l'autoévaluation. Ce dernier comprend des pistes que le Collège souhaitait adopter afin d'améliorer sa prochaine planification liée à la réussite. Les actions envisagées touchent notamment les mécanismes de suivi, la collecte des données et la continuité de la gestion participative quant à l'analyse de la situation, au choix des objectifs à atteindre, au choix des mesures d'aide et au partage des responsabilités. Les responsables de la mise en œuvre des actions et le calendrier de réalisation y sont également précisés.

Au moment de la visite, des actions avaient déjà été entreprises comme l'ajout d'une ressource pour la collecte des données et l'élaboration d'une ébauche du *Plan de réussite 2013-2016*.

La Commission conclut que les actions envisagées dans le plan d'action sont de nature à améliorer le processus de planification lié à la réussite du Collège international des Marcellines.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège international des Marcellines a répondu aux demandes de la Commission : il a évalué l'atteinte des objectifs de son plan de réussite et a posé un regard critique sur le processus d'élaboration, sur la mise en œuvre et sur le suivi de son *Plan de réussite 2004-2007*. Le Collège a produit un devis qui contient les éléments essentiels pour mener à bien une évaluation de qualité. Ce dernier présentait la composition du comité et la démarche méthodologique, incluant notamment des enjeux. La Commission estime que la qualité du devis a bien guidé la démarche d'évaluation du Collège. La communauté a été consultée lors des séances de travail du conseil des études, des conseils de classe et du comité d'autoévaluation chargé également du suivi de l'efficacité du plan de réussite. La Commission note que ces comités regroupent l'ensemble du personnel du Collège. Le Collège a aussi élaboré un plan d'action qui assigne les responsabilités et détermine le calendrier.

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège a porté un jugement sur le niveau d'atteinte des objectifs de son plan. Pour ce faire, il a utilisé les indicateurs prévus à son plan de réussite. Son analyse a reposé sur des données statistiques très détaillées pour chacun des indicateurs et sur des données perceptuelles obtenues des comités, incluant le suivi individuel des étudiants. La Commission note que les données perceptuelles ainsi recueillies n'ont pas été toujours formellement consignées dans des comptes rendus ou par des résumés d'autre nature et invite le Collège, lors d'une prochaine autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite, à formaliser la cueillette de ces données. Le Collège a constaté des écarts entre les objectifs visés et les résultats attendus et a pu les expliquer. À cet égard, la Commission considère que le Collège aurait intérêt à faire preuve de prudence dans son recours à des analyses quantitatives en présence d'un si petit nombre d'étudiants. En somme, la Commission estime que cette démarche a permis au Collège d'attester le niveau d'atteinte des objectifs de son plan de réussite en fonction des résultats attendus.

Le Collège a également examiné les trois objets du regard critique, soit le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi. Le Collège a évalué l'efficacité de ses mesures d'aide à la réussite, ce qui lui a permis d'évaluer les efforts investis au regard des résultats obtenus et de faire les choix appropriés. L'analyse réalisée lors de l'autoévaluation a amené le Collège à cerner des problématiques en lien avec le suivi de la mise en œuvre et le suivi des résultats de son plan de réussite. La Commission constate que la démarche du Collège pour poser son regard critique est basée sur des données pertinentes et suffisantes et qu'elles ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse. La Commission juge que le regard critique posé par le Collège devrait lui permettre d'améliorer son processus de planification lié à la réussite.

Dans l'ensemble, la démarche d'autoévaluation retenue par le Collège lui a permis de réaliser une évaluation de qualité, ce qui lui a permis de préciser les points forts et les améliorations à apporter au processus de planification lié à la réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation et compte tenu des commentaires, des avis et des jugements qu'elle a émis sur le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du *Plan de réussite 2004-2007*, la Commission estime que ce plan de réussite réalisé par le Collège international des Marcellines et la gestion qu'il en a faite **ont contribué** à l'atteinte des résultats. En outre, le regard critique posé par le Collège sur le *Plan de réussite 2004-2007* l'a amené à préciser les principales pistes d'action qui lui permettraient d'améliorer son processus de planification lié à la réussite.

En ce qui concerne le contexte d'élaboration, le Collège a élaboré son *Plan de réussite 2004-2007* en prenant en considération son projet éducatif, sa mission et les constats dégagés au terme du plan de réussite précédent. Sa démarche lui a permis de cerner les caractéristiques des étudiants, les obstacles à la réussite, l'efficacité des mesures d'aide et des enjeux. Il s'est fixé des objectifs formulés en termes mesurables. Pour l'élaboration de son *Plan de réussite 2013-2016*, le Collège envisage d'établir des priorités avec son conseil des études, notamment pour les mesures à mettre en œuvre. La Commission considère que le contexte d'élaboration a contribué à l'efficacité du plan de réussite du Collège. En ce qui concerne la mise en œuvre, la Commission note que toutes les mesures ont été analysées. Ainsi, la directrice des études a supervisé les mesures et des responsabilités ont été attribuées notamment à des professeurs. De plus, des rencontres régulières des groupes de travail ont permis de prendre des décisions quant à l'efficacité des mesures d'aide à la réussite. Depuis 2011, le Collège a ajouté une ressource qui lui permet de procéder à une collecte plus systématique des données et à leur analyse. La Commission invite le Collège à mettre en place des pratiques pour documenter le suivi des mesures du plan de réussite. Aussi, en ce qui a trait aux mécanismes de suivi, le Collège procède davantage au suivi des actions plutôt qu'au suivi des objectifs en fonction des résultats attendus. Dans le cadre de l'élaboration du *Plan de réussite 2013-2016*, le Collège a informé la Commission des nouvelles pratiques qu'il compte mettre en place afin de formaliser les mécanismes de suivi. La Commission invite le Collège à s'assurer que ses mécanismes de suivi lui permettent de suivre la progression vers l'atteinte des objectifs de son plan de réussite en fonction des indicateurs et des résultats attendus et, au besoin, d'actualiser son plan de réussite.

Finalement, la démarche d'autoévaluation qu'a menée le Collège lui a permis de réaliser une évaluation de qualité et de tracer un portrait complet de l'efficacité de son plan de réussite. La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite en fonction des résultats attendus. La démarche menée par le Collège lui a permis

de déterminer des points forts et de cerner des problématiques, notamment en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre et le suivi des résultats. Cependant, le Collège s'est appuyé sur des données pas toujours consignées. Ainsi, la Commission invite le Collège, lors de la prochaine autoévaluation de l'efficacité de son plan de réussite, à formaliser la cueillette des données. Enfin, le Collège a précisé dans un plan d'action des actions à envisager. La Commission estime qu'elles sont de nature à améliorer le processus de planification lié à la réussite du Collège international des Marcellines.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2004-2007*, le Collège international des Marcellines souscrit globalement à l'analyse faite par la Commission de même qu'aux avis formulés et au jugement.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente